

CONSEIL MUNICIPAL – 14 JANVIER 2015-

L'an deux mille quinze, le 14 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Louis ECHAVIDRE, maire.

Date de la convocation : 09 janvier 2015

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Touria BAROUX, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Patrice HAUG, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

Pouvoirs : Philippe BRIDONNEAU à Dominique LOUZON
Patrice HAUG à Jacques GAMBELIN
Vivien LAGARDE à Jacques CHARRIE

Secrétaire de séance : Laurence DELETRE

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 10/12/14 et signature du feuillet de clôture,**
- **Point budget 2014,**
- **Débat d'orientation budgétaire 2015,**
- **Délibération d'usage pour le budget investissement,**
- **Conseillers communautaires,**
- **Délibération travaux de voirie,**
- **Retour réunions Sicoval,**
- **Information PLU,**
- **Travaux aménagement,**
- **Questions diverses**

Monsieur Echavidre souhaite une bonne année à l'ensemble du conseil.

Il souhaite également s'exprimer au sujet des attentats commis en France la semaine dernière :

Vous avez remarqué combien les "unes" des journaux de Lundi étaient graves et puissantes pour relater ce mouvement spontané, inspiré, généreux qui a poussé plus de 4 millions de Français à marcher pour la Liberté Dimanche dans les rues.

En reprenant, dès les premières heures, le slogan "Je suis Charlie" lancé sur la toile, on ne savait pas que seraient tissés, tout autour du globe et par tant de pays, des fils de solidarité, de compassion et de compréhension.

Ces fils sont ténus ! Tout comme sont fragiles ces vœux, si chaleureusement exprimés partout, de liberté, d'égalité et de fraternité, nécessaires pour faire non pas une nation, mais "un peuple" comme l'a titré Libération.

En disant " Je suis Charlie", je (c'est à dire chacun de nous), je dois dire que je suis Charlie avec toutes les facettes d'un être humain. Un être humain avec ses capacités à vivre cette fraternité si recherchée, mais aussi avec sa nature qui sait être blessante, méchante et parfois provocante pour autrui.

La violence se mesure par des faits comptabilisés, mais comment mesure-t-on la violence ressentie par les uns et les autres qui reçoivent non pas des actes mais des paroles, des allusions, des insultes au quotidien ?

Dans ce grand élan, nous avons besoin d'être lucides sur la nature humaine et de ne pas être naïf sur l'avenir, car la violence est partout, et dévore le monde, avec parfois la complaisance (...) des médias.

Il faut dire enfin que "faire peuple" est une entreprise magnifique qui nécessite toutes les énergies, et qui se situe bien au dessus des partis politiques, et bien au dessus des religions en tant qu'institutions.

C'est un défi formidable que l'on peut relever, où les spiritualités appelleraient toutes, dans une laïcité active et bienveillante, à un être humain meilleur, plus attentif et fraternel.

Si le peuple a bien voulu dire cela, alors c'est une grande espérance qui est née pour la France et que nous, Rebigoises et Rebigois, accompagneront de toutes nos forces...

Jean-Louis Echavidre, Maire

Approbation du compte-rendu du conseil du 10 décembre 2014

Le compte rendu du conseil du 10 décembre est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Point budget 2014

Monsieur Echavidre présente les chiffres du budget 2014 à l'aide d'un power point qui sera adressé aux conseillers municipaux.

Il rappelle que les recettes de fonctionnement proviennent de 4 sources de revenu : les dotations de l'état (en diminution), les impôts des Rebigois, le reversement par l'intercommunalité de la taxe professionnelle et les revenus propres de la commune (loyers, concessions cimetièrre, location de salle...). Il faut ajouter à cela le solde d'exécution (excédent de l'année précédente). Les recettes de l'année 2014 s'élèvent à 265 569.52 €. Les dépenses de fonctionnement (charges de personnel, charges à caractère général, intérêts des emprunts...) s'élèvent à 185 144.32 €. Les marges d'autofinancement sont donc reconstituées.

En investissement, la commune n'a fait aucune dépense cette année hormis les remboursements d'emprunt.

Les résultats de la section d'investissement sont largement positifs.

A 19h30 Patrice Haug doit quitter la séance et donne pouvoir à Jacques Gambelin.

Débat d'orientation budgétaire 2015

Le budget sera voté dans le courant du mois de mars. Dans la perspective de son élaboration il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Une ligne budgétaire sera prévue pour les aménagements de sécurité qui ont déjà fait l'objet de délibérations (voirie, neige...) ainsi que pour l'aménagement d'une aire de loisir répondant à certaines attentes familiales remontées lors de l'enquête dont les contours ne sont pas encore définis précisément. Patrice Haug continue ses consultations.

Pour information en 2014 la commune comptait :

- 25 enfants de 0 à 6 ans
- 35 enfants de 7 à 12 ans
- 32 enfants de 13 à 15 ans
- 31 enfants de 16 à 18 ans

Délibération d'usage pour le budget investissement

Le budget 2015 sera voté en mars. Pour payer les factures d'investissement avant le vote du budget, le conseil doit prendre une délibération qui autorise à engager des crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits votés l'année précédente (soit ¼ de 518 322.51 € c'est-à-dire 129 580.62 €).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager les crédits d'investissement tels que définis ci-dessus.

Conseillers communautaires

Le 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel, dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité n°2014-405, a acté l'annulation des accords conclus à l'occasion des élections de 2014 entre les communes membres d'une intercommunalité et celle-ci, portant sur le nombre de conseillers d'agglomération devant siéger au sein de l'assemblée communautaire.

Le Conseil Constitutionnel a décidé que sera appliquée sa décision si une élection partielle intervient dans une commune membre du territoire au cours de ce mandat 2014-2020.

Le maire de la commune de Goyrans a fait part au préfet de la Haute-Garonne de sa décision de démissionner de ses fonctions de Maire, de conseiller municipal et donc de conseiller communautaire.

Le 10 novembre 2014, le Préfet a acté sa démission.

Conformément aux dispositions des articles L 2122-8 et L 2122-14 du code général des collectivités territoriales, des élections partielles complémentaires vont être organisées dans la commune de Goyrans les 18 et 25 janvier 2015.

Cette situation entraîne l'annulation des accords locaux et la recomposition du Conseil de Communauté du Sicoval selon l'article L 5211-6-2 du CGCT.

L'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2014 fixe le nombre de sièges à 68 au lieu des 76 actuels selon la répartition jointe à la présente délibération.

Pour la commune de Rebigue, le nombre de siège est inchangé.

Les conseillers communautaires sont redésignés par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Après avoir procédé au vote selon les dispositions réglementaires prévues,

**Le conseil municipal désigne :
Monsieur Jacques Charrié en sa qualité de conseiller communautaire de la commune et Madame Laurence Delétré en qualité de suppléante.**

Délibération travaux voirie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé la réalisation de travaux d'aménagement urbain :

- Carrefour RD 95b et RD 35 : mise en sécurité entrée du village
Afin de réduire la vitesse à l'entrée du village au droit du carrefour des RD 35 et 95 B, la commune pourrait déplacer si nécessaire les limites d'agglomération sur la RD 35.
Une zone en galets maçonnés sera aménagée au droit de l'intersection pour obliger les

véhicules venant d'Aureville à ralentir pour emprunter la RD 95b. Un coussin berlinois sera également mis en place au droit de l'îlot.

- Carrefour RD95b et chemin As Blancs : mise en sécurité arrêt de bus
Tisséo doit aménager un arrêt de bus au droit du carrefour de la RD 95b et du chemin As Blancs. Ce projet est situé en agglomération entre 2 courbes de la RD. Afin de réduire la vitesse et de sécuriser les déplacements piétons, la commune souhaite mettre en place 2 radars pédagogiques et 4 coussins berlinois de part et d'autre et une ligne continue dans l'axe de la chaussée.

La mairie a confié au Sicoval par voie de convention la maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre des travaux éligibles au programme amendes de police sur les routes départementales dans la limite de l'agglomération conformément aux termes de la convention.

Il est rappelé que les travaux sur emprise routière départementale doivent faire l'objet d'une convention avec le Conseil Général.

Après délibération, le conseil municipal :

- **Autorise les travaux de mise en sécurité du carrefour RD 95b et RD 35 pour un montant de 6 000 € HT**
- **Autorise les travaux de mise en sécurité de l'arrêt de bus du carrefour RD95b et chemin As Blancs pour un montant de 16 000 € HT**
- **-autorise Monsieur le Maire à signer la ou les convention(s) et toutes les pièces afférentes à ces dossiers.**

Retour réunions Sicoval et information PLU

Monsieur le Maire et les adjoints en charge de l'urbanisme ont rencontré Monsieur Marre et Madame Vernhet du Sicoval.

- ➔ **Modification du PLU :** il semble nécessaire de modifier l'orientation d'aménagement du PLU pour la zone Ladurantie. La réalisation des logements sociaux en location prévus dans ce secteur sera reportée sur la zone Fount Grando, la nécessité de faire de l'habitat groupé disparaîtra et deux terrains d'environ 400 m² seront réservés à de l'accession sociale. Ces modifications devraient être apportées dans les 6 ou 8 prochains mois.
- ➔ **Assainissement :** Mme Vernhet a expliqué qu'il était envisageable de prévoir une micro station d'assainissement qui serait affectée sur une parcelle du futur lotissement Ladurantie et qui desservirait tout le lotissement et éventuellement les parcelles environnantes. A terme, quand le lotissement Fount Grando sera réalisé et le réseau d'assainissement collectif étendu, cette micro station sera supprimée et le réseau du lotissement sera raccordé à la station existante. La commune récupèrera le terrain à ce moment là.
- ➔ Les lotisseurs qui ont fait des propositions pour l'aménagement du secteur seront recontactés avec ces nouvelles informations et pourront faire de nouvelles propositions selon le nouveau cahier des charges.

Travaux aménagement

Ce point a été traité dans le débat d'orientation budgétaire (aménagement aire de loisir).

Questions diverses

- Machine à pain : Monsieur Echavidre reprendra contact avec M. Moreau pour accepter sa proposition d'installer un distributeur de pain qui sera placé sous le préau et sans fixation.
- Muriel Pruvot, conseillère générale, souhaite rencontrer le conseil municipal pour présenter sa candidature aux prochaines élections départementales.
- ERDF demande à la mairie de désigner un correspondant tempête ainsi qu'un suppléant qui seront les interlocuteurs spécifiques durant les crises, vecteurs d'information et de communication.

**Monsieur Jacques GAMBELIN est désigné comme correspondant tempête et
Monsieur Nicolas BONNEAU comme suppléant.**

- Demande de devis pour des travaux de points à temps : Monsieur Baquier du Sicoval a fourni un devis à la suite d'une demande d'intervention pour le rebouchage de trous sur diverses voies communales. Ce devis s'élève à 5 249 € HT. Les adjoints prendront contact avec M. Baquier pour avoir des précisions notamment sur la part restant à la charge de la commune.
- MJC : la MJC de Castanet souhaiterait savoir si la commune pourrait instaurer une prise en charge avec application du quotient familial pour les habitants de Rebigue qui pratiquent une activité. Des précisions concernant le nombre de personnes concernées, la classe d'âge et les activités seront demandées à la MJC.
- Commission SICOVAL / déchets :
La redevance déchet en 2015 se fera toujours au forfait avec une augmentation de 4.5 %. Les administrés recevront toutefois une deuxième facture pour voir ce qu'ils auraient payé avec la redevance incitative.
Une étude a été réalisée sur le contenu des poubelles. Monsieur Bonneau la tient à disposition des élus qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.